



CONDITIONS TARIFAIRES

PARTICULIERS

**Tarification des services
juillet 2015**

Edito

Chers clients, chers sociétaires

Vous avez fait le choix du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, banque régionale, coopérative et mutualiste dont les valeurs impliquent clarté et transparence de l'information.

Gage de votre confiance et de votre fidélité cette transparence se traduit notamment par la politique d'information « Claire » développée par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest depuis de nombreuses années.

Ainsi pour vous aider à gérer au mieux votre compte, vous trouverez dans cette brochure les principales conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires des particuliers, dans le domaine des services, du crédit, de l'épargne et de l'assurance. Ces conditions tarifaires prennent effet au 1er juillet 2015.

Bien entendu votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire ou conseil personnalisé.

Vous pouvez également consulter cette brochure sur notre site internet www.cmso.com et dans nos agences.

Tous les collaborateurs du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et moi-même vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Jean Marc Jay

Directeur Général du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Sommaire

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
Ouverture, transformation, clôture	5
Relevés de compte	5
Tenue de compte	5
Services en agence	5
BANQUE À DISTANCE	6
Accès aux comptes.....	6
Services d'informations sur téléphone mobile ou par e-mail	6
Services de chèque en ligne	6
Coffres-forts Domi-Confidens et Digiposte	6
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	7
Cartes	7
Virements.....	9
Prélèvements / TIP	10
Chèques.....	10
Dates de valeur	10
Change de devises	11
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	11
Offres groupées de services	11
GPA (gamme des moyens de paiements alternatifs au chèque)	14
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	15
Commission d'intervention	15
Opérations particulières	15
Incidents de paiement	15
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	16
Découverts	16
Crédits à la consommation.....	16
Crédits immobiliers	17
Offre jeunes et jeunes actifs.....	18
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	19
Épargne bancaire	19
Placements financiers	19
SUCCESSION	23
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	23
Assurances des biens.....	23
Assurances des personnes, prévoyance.....	23
Assurances et assistances « vie quotidienne »	24
Sécurité, protection des biens	24
Assurances des moyens de paiements	24
COMMENT RÉSOUDRE UN LITIGE ?	25
GLOSSAIRES ET TERMES DES OPÉRATIONS BANCAIRES	26
MENTIONS	28
ANNEXE	30

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en €uros
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (cmso.com) Δ	GRATUIT (Hors coûts du fournisseur d'accès internet)
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Δ	0,30 € par alerte reçue
Carte de paiement internationale à Débit Immédiat (Carte MASTERCARD à Débit Immédiat)	37,50 € par an
Carte de paiement internationale à Débit Différé (Carte MASTERCARD à Débit Différé)	47,00 € par an
Carte de paiement à autorisation systématique (Carte MAESTRO)	30,30 € par an
Retrait en €uros dans un DAB d'un autre établissement de la zone €uro avec une carte de paiement internationale	- avec carte MAESTRO : 1,00 € par retrait - avec carte MASTERCARD : 1,00 € par retrait à partir du 3e retrait dans le mois ou du 6e pour les détenteurs d'une offre groupée de services ou de l'offre Pack Bemix.
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone €uro	- En agence : 3,55 € par virement - Par internet : GRATUIT
Frais de prélèvement	- Mise en place d'une autorisation de prélèvement : GRATUIT - Par prélèvement : GRATUIT
Commission d'intervention	8,00 € par opération (dans le plafond de 80 €/mois soit 10 opérations / mois)
Assurance perte ou vol des moyens de paiement détenus au Crédit Mutuel (PréviSecur) (Assureur : SURAVENIR ASSURANCES) ^(a)	28,56 € par an
Frais de tenue de compte	2,60 € par mois, soit pour information 31,20 € par an

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 20 % au 01/01/2015 susceptible d'évolution selon le taux en vigueur applicable), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

> Service Bancaire de Base	Gratuit
Offre de services réservée aux bénéficiaires du droit au compte, incluant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, des relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé de compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet, les paiements par prélèvement, TIP ou virement, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement à autorisation systématique, deux chèques de Banque par mois.	
> Ouverture de compte	Gratuit
> Service d'aide à la mobilité (prise en charge des formalités liées au changement de banque)	Gratuit
> Délivrance liste des opérations automatiques et récurrentes	Gratuit
> Frais de désolidarisation de compte joint (sauf en cas de décès)	30,00 €
> Transfert de compte dans une autre Caisse du Crédit Mutuel du Sud-Ouest	Gratuit
> Clôture de compte	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

Mensuels à domicile ou via cmso.com	Gratuit ■
Frais pour une autre périodicité :	
> frais d'expédition à domicile par relevé	1,10 €
> retirés à l'imprimante libre-service	Gratuit
> via cmso.com	Gratuit
Frais de domiciliation à la Caisse	30,30 €

TENUE DE COMPTE

> Frais de tenue de compte ⁽¹⁾	2,60 € ■
> Délivrance de RIB ou d'IBAN	Gratuit

SERVICES EN AGENCE

Aux guichets du CMSO :	
> retrait d'espèces	Gratuit
> remise de chèque	Gratuit
> paiement de chèque	Gratuit
Aux guichets d'autres Fédérations de Crédit Mutuel :	
> retrait Dépann'Espèces - Mise à disposition de fonds	Gratuit
Frais de photocopie d'un document	3,75 €
Frais de recherche d'un document	14,50 €
Frais de duplicata de relevé de compte	7,05 €
Location de compartiment coffre : Δ	
> Coffre type 1 { 10 dm ³ }	116,95 €
> Coffre type 1 { 20 dm ³ }	156,95 €
> Coffre type 1 { 30 dm ³ }	199,35 €
Bilan patrimonial : Δ	
> diagnostic	510,00 €
> études spécifiques	270,00 €

■ Prestation comprise dans le "forfait Essentiel" offre groupée de services.

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 20 % au 01/01/2015 susceptible d'évolution selon le taux en vigueur applicable), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

BANQUE À DISTANCE

ACCÈS AUX COMPTES Δ ⁽²⁾

Frais d'utilisation des services de Banque à Distance :

Pour les clients détenteurs de l'offre groupée de services, les services suivants sont contenus dans l'offre groupée de services :

> Site internet : www.cmso.com

> Site mobile et applications

- internet mobile m.cmso.com

- applications CMSO iPhone, Android et iPad

> Téléphone : 0-821-011-012 09 74 75 10 12 **NOUVEAU NUMÉRO**

Pour les clients non détenteurs de l'offre groupée de services :

> Site internet : www.cmso.com

> Site mobile et applications

- internet mobile m.cmso.com

- applications CMSO iPhone, Android et iPad

> Téléphone : 0-821-011-012 09 74 75 10 12 **NOUVEAU NUMÉRO**

Coût d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel selon opérateur

Gratuit

Gratuit

Gratuit

SERVICE D'INFORMATIONS SUR TÉLÉPHONE MOBILE OU PAR E-MAIL Δ

Abonnement au service d'alertes

de la situation du compte par SMS ou E-MAIL (Pocket Info) :

> Relevé de compte bi-hebdomadaire (tarification mensuelle)

2,80 €

> Relevé de compte quotidien (tarification mensuelle)

5,40 €

> Alerte compte (par alerte émise)

0,30 €

> Alerte compte pour les moins de 26 ans (par alerte émise)

0,25 €

SERVICES DE CHÈQUE EN LIGNE

Frais d'envoi simple ⁽³⁾

1,07 €

Frais d'envoi recommandé

5,25 €

COFFRES-FORTS DOMI-CONFIDENS ⁽¹⁾ ET DIGIPOSTE ⁽⁴⁾ Δ

> Les documents que nous déposons ou vos documents privés déposés dans votre coffre-fort digiposte jusqu'à 3 Gigaoctets

Gratuit

> La location de votre coffre-fort Domi-confidens (facturation annuelle)

- 1 Gigaoctet (Go) par mois

1,00 €

- Le Go supplémentaire (maximum 4Go) par mois

1,00 €

* tarification mensuelle prélevée si une utilisation est effectuée au moins une fois dans le mois.

■ Prestation comprise dans le "forfait Essentiel" offre groupée de services.

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 20 % au 01/01/2015 susceptible d'évolution selon le taux en vigueur applicable), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

	Cartes de retrait (cotisations annuelles révisables)	Cartes de retrait et de paiement (cotisations annuelles révisables)	
		Débit Immédiat	Débit Différé
Carte Bemix Cirrus (12 - 17 ans) ⁽⁵⁾	9,10 €	-	-
Carte Crédit Mutuel interfédérale	22,00 €	-	-
Carte Cirrus	24,50 €	-	-
Carte Liberté	12,25 €	-	-
Carte Bemix rechargeable (12-17 ans) ⁽⁵⁾	-	18,45 €	-
Carte MAESTRO appel systématique	-	30,30 € ■	-
Carte MASTERCARD	-	37,50 € ● ■	47,00 € ● ■
Carte @CCESS MASTERCARD	-	48,00 € ● ■	57,50 € ● ■
- 26 ans ⁽⁵⁾		46,20 € ● ■	56,20 € ● ■
Carte VISA	-	37,50 € ■	47,00 € ■
Carte GOLD MASTERCARD	-	121,50 € ● ■	131,00 € ● ■
Carte VISA PREMIER	-	121,50 € ■	131,00 € ■
Carte WORLD ELITE MASTERCARD	-	274,00 € ● ■	274,00 € ● ■

Personnalisation du visuel de la carte bancaire

(Visuel personnel ou visuel de la galerie) ⁽⁶⁾ Δ :

> pour les plus de 26 ans

> pour les moins de 26 ans

Seconde carte de paiement ⁽⁷⁾

12,00 €

6,00 €

Demi-tarif

■ Prestation comprise dans le "forfait Essentiel" offre groupée de services.

● Service paiement sans contact gratuit, activable ou désactivable selon les cartes.

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 20 % au 01/01/2015 susceptible d'évolution selon le taux en vigueur applicable), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

CARTE DE CRÉDIT (COTISATION ANNUELLE RÉVISABLE)

Carte MASTERCARD Crédit renouvelable **Gratuit**

SERVICES DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE SÉCURISÉ SUR INTERNET ⁽²⁾

Service de paiement sécurisé sur internet (Virtualis) **Gratuit**
Service de paiement sans contact **Gratuit** ●
Protection internet ⁽⁸⁾ **Gratuit**

RETRAITS ET PAIEMENTS AVEC UNE CARTE BANCAIRE

Frais par retrait d'espèces dans les distributeurs automatiques autres que Crédit Mutuel :

> en Euro :
- à partir du 3e retrait dans le mois (par retrait) **1,00 €**
- à partir du 6e retrait dans le mois pour les détenteurs de l'offre groupée de services CMSO, et de l'offre Pack Bemix et les jeunes de moins de 18 ans (par retrait) **1,00 €**
- avec cartes GOLD MASTERCARD, VISA PREMIER ou Carte WORLD ELITE MASTERCARD **Gratuit**
> dans une autre monnaie que l'Euro ⁽⁹⁾ :
- avec cartes GOLD MASTERCARD, VISA PREMIER ou Carte WORLD ELITE MASTERCARD **Gratuit**
- avec autres cartes **2,50 % du montant du retrait + 2,80 €**

Frais par retrait d'espèces au guichet (Cash-Advance) avec carte bancaire :
> dans une agence Crédit Mutuel **Gratuit**
> dans une autre banque, en Euro **5,45 €**
> dans une autre banque dans une autre monnaie que l'Euro ⁽⁹⁾ **2,20 % du montant du retrait + 5,50 €**

Paiement en Euro **Gratuit**
Frais de paiement dans une autre monnaie que l'Euro ⁽⁹⁾ :
> avec cartes GOLD MASTERCARD, VISA PREMIER ou carte WORLD ELITE MASTERCARD **Gratuit**
> avec autres cartes **2,40 % du montant du paiement + 0,35 €**

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT CARTES

Frais pour déclaration ou mainlevée à la Banque De France (BDF) d'une décision de retrait de carte bancaire par la Banque **20,30 €**

Frais d'opposition sur carte :
> par la Banque pour usage abusif **Gratuit**
> pour autres motifs **Gratuit**

Frais de recherche sur opération carte :
> fondée **Gratuit**
> non-fondée **29,50 €**

Frais de réédition du code confidentiel :
> en France **7,40 €**
> expédition à l'étranger sous 24 h ou 48 h selon le pays **87,35 €**

Frais d'augmentation de plafond carte ⁽¹⁰⁾ **10,10 €**

Frais de refabrication carte :
> perdue, volée ou renouvelée avant échéance ⁽¹⁾ **10,10 €**
> défectueuse **Gratuit**
> frais supplémentaires pour envoi à l'étranger sous 24 h ou 48 h selon le pays **87,35 €**

Frais de capture de carte **Gratuit**

● Service paiement sans contact gratuit, activable ou désactivable selon les cartes.

VIREMENTS

Réception de l'ordre par la Banque en jour ouvrable avant 18 h 00 : exécution de l'ordre le jour ouvrable suivant celui de la réception. Réception après l'heure limite : exécution le 2ème jour ouvrable suivant. "Le délai d'exécution maximal est de 1 jour ouvrable au maximum pour vos virements en Euro à partir d'un compte en Euro. Dans tous les autres cas, il pourra aller jusqu'à 4 jours. (+ 1 jour pour les ordres donnés sur support papier)".

VIREMENTS SEPA

Le virement SEPA répond aux critères suivants : être libellé en Euros, entre deux comptes de la zone SEPA (voir p. 27), avec fournitures d'un IBAN (n° de compte international) et d'un code BIC (code SWIFT de la Banque) et être émis en mode « SHARE » (frais partagés).

Frais d'émission d'un virement en faveur d'un compte :	
> tenu au Crédit Mutuel	Gratuit
> tenu dans une autre Banque de la zone SEPA (France comprise) :	
- occasionnel passé au guichet	3,55 €
- occasionnel passé par les services de Banque à Distance	Gratuit
- permanent initié au guichet (par virement)	1,20 €
- permanent passé par les services de Banque à Distance	0,60 €
- urgent	6,46 €
Frais de réception d'un virement	Gratuit
Service d'information supplémentaire sur virements SEPA :	
> avis d'exécution d'un virement SEPA (uniquement dans le cas d'un abonnement)	5,25 €

VIREMENTS HORS CONDITIONS SEPA ⁽¹¹⁾

Frais d'émission d'un virement :	
> par virement occasionnel passé au guichet	0,10 % minimum 25,75 €
> par virement occasionnel passé par le site internet	0,08 % minimum 20,40 €
> par virement permanent	13,90 €
> commissions additives :	
- commission de change	0,05 % minimum 15,20 €
- tout frais au donneur d'ordre (mode "OUR")	12,75 €
- émission de chèque de Banque	41,80 €
- par virement urgent	6,70 €
- frais par virement occasionnel incomplet	7,45 €
Frais de réception d'un virement :	
> par virement	14,75 €
> commissions additives :	
- commission de change	0,05 % minimum 15,20 €
- frais par virement occasionnel incomplet (nécessitant notre intervention)	14,75 €

SERVICES D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR VIREMENTS HORS CONDITIONS SEPA ⁽¹¹⁾

> frais pour avis d'exécution d'un virement (avis Swift)	5,55 €
> frais pour avis de réception d'un virement	5,55 €
> frais pour avis d'opération	2,35 €

PRÉLÈVEMENTS / TIP

Le prélèvement SEPA répond aux critères suivants : être libellé en Euros, entre deux comptes de la zone SEPA, avec fourniture d'un IBAN (n° de compte international).

Prélèvements SEPA :

> frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
> frais d'opposition à une ou plusieurs échéances	Gratuit
> frais par paiement d'un prélèvement (par opération)	Gratuit
> émission de prélèvement SEPA	Nous consulter
> demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) ⁽¹²⁾	25,00 €

CHÈQUES

Frais d'envoi de chéquier à domicile :	
> en recommandé	5,05 €
> en envoi simple	1,26 € ■
Mise à disposition de chéquier en agence	Gratuit
Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur	16,75 €
Frais d'opposition sur chéquier ou série de chèques par l'émetteur	29,34 €
Frais d'émission de chèque de Banque	13,00 €
Frais de photocopie de chèque	16,00 €

EMISSION DE CHÈQUES À L'INTERNATIONAL⁽¹¹⁾

Frais de paiement d'un chèque	0,10 % minimum 40,80 €
Impayé – Prorogation	49,50 €
Commission de change	0,05 % minimum 15,20 €

REMISE DE CHÈQUES À L'INTERNATIONAL⁽¹¹⁾

(en devise ou en Euro payable à l'étranger)

Frais d'encaissement immédiat ⁽¹³⁾	0,10 % minimum 35,95 €
Frais d'encaissement différé ⁽¹⁴⁾	0,10 % minimum 43,35 €
Frais d'impayé – Prorogation – Avis de sort	49,50 €
Commission de change	0,05 % minimum 15,20 €

DATES DE VALEUR (en jours calendaires)

Jour ouvrable : jour permettant d'exécuter les échanges interbancaires.

Émission d'un virement en Euro non SEPA	J (J : jour de l'opération)
Réception d'un virement	J (J : jour de réception des fonds)
Réception d'un virement avec change	J+1 ouvrable (J : date de la valeur indiquée par Banque émettrice)
Réception d'un virement sans change	J (J : date de la valeur indiquée par Banque émettrice)
Émission d'un virement en devise avec change	J-1 ouvrable (J : date de l'opération)
Émission d'un virement en devise sans change	J (J : date de l'opération)
Paiement de prélèvement	J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
Paiement par carte :	
- cartes à Débit Immédiat	J (J : jour de l'opération)
- cartes à Débit Différé	J (J : dernier jour calendaire du mois)
Factures stockées du 21 du mois précédent au 20 du mois en cours)	
Versement d'espèces	J (J : jour du versement)
Retrait d'espèces Guichet ou GAB	J (J : jour du retrait)
Remise de chèque	J + 1 ouvrable (J : jour de comptabilisation)
Paiement de chèque	J (J : jour de présentation)
Achat au comptant	J
Vente au comptant	J+2 ouvrés
Service Règlement Différé (SRD)	Dernier jour ouvré du mois

■ Prestation comprise dans le "forfait Essentiel" offre groupée de services.

CHANGE DE DEVISES

Billets de Banque :

> achat ⁽¹⁵⁾

- si montant inférieur à 50 €
- si montant supérieur à 50 €

Cours + 3 % + 3 €

Cours + 3 %

> vente ⁽¹⁶⁾

- si montant inférieur à 100 €
- si montant supérieur à 100 €

Cours + 3 % + 3 €

Cours + 3 %

Chèques de voyage :

> Vente Euros ⁽¹⁶⁾

Gratuit

> Vente autres devises ⁽¹⁶⁾

Cours acheteur + 1,25%

OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Le « Forfait Essentiel », que nous vous proposons, comprend les frais de tenue de compte de dépôt, l'envoi d'un relevé mensuel, l'assurance perte ou vol des moyens de paiement ⁽¹⁷⁾, l'envoi d'un chéquier à domicile sous pli simple, une carte bancaire de paiement, l'accès illimité aux services de Banque à Distance. ⁽²⁾

C'est vous-même qui choisissez les services et les options qui vous sont utiles, en toute transparence et en bénéficiant de conditions tarifaires privilégiées. Votre cotisation offre groupée de services fera l'objet d'une révision annuelle à la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires. Une révision pourra également intervenir en cas de modification de votre offre groupée de services (souscription ou clôture d'une option, changement de carte,...).

COTISATIONS SELON LA CARTE DETENUE

		Débit Immédiat	Débit Différé
Avec carte MAESTRO	5,80 €	-	-
Avec carte MASTERCARD	-	6,60 €	7,40 €
Avec carte @CCESS MASTERCARD	-	7,30 €	8,30 €
Avec carte GOLD MASTERCARD	-	12,30 €	14,40 €
Avec carte VISA	-	6,90 €	7,70 €
Avec carte VISA PREMIER	-	13,10 €	14,80 €
Avec Carte WORLD ELITE MASTERCARD	25,00 €	-	-

COTISATION OFFRE DUO

Détention d'une seconde offre groupée de services. Nous consulter

COTISATION OFFRE CONJOINT

Souscription d'une offre groupée de services par le conjoint d'un détenteur d'une offre groupée de services. Nous consulter

COTISATIONS OFFRES JEUNES

Pack BEMIX Etudiant (16-25 ans)

L'offre Pack Bemix est l'abonnement à cotisation mensuelle destiné aux jeunes de 16 à 25 ans intégrant le compte de dépôt, les frais de tenue de compte, un relevé électronique, avec ou sans chéquier ⁽¹⁸⁾, une carte bancaire @CCESS MASTERCARD, un accès illimité au site www.bemix.fr ⁽²⁾.

1ère année : gratuite (hors options souscrites).

A partir de la 2ème année et jusqu'au 26ème anniversaire :

		Débit Immédiat	Débit Différé
Avec carte CIRRUS	1,62 €	-	-
Avec carte MAESTRO appel systématique	1,89 €	-	-
Avec carte MASTERCARD Arrêt de commercialisation : 4 septembre 2011	-	2,29 €	-
Avec carte @CCESS MASTERCARD	-	3,13 €	3,54 €
Autres cartes	50 % du tarif offre groupée de service	-	-

Offre Jeune Actif (18-29 ans)

L'offre Jeune Actif est l'abonnement à cotisation mensuelle destiné aux jeunes de 18 à 29 ans intégrant le compte de dépôt, les frais de tenue de compte, un relevé mensuel papier ou électronique, avec ou sans chéquier, une carte bancaire de retrait ou de paiement, l'accès illimité aux services de Banque à Distance. ⁽²⁾

1ère année (pour les jeunes de 18 à 29 ans) : 1 € par mois (hors options souscrites et hors carte WORLD ELITE MASTERCARD).

A partir de la 2ème année et jusqu'au 26ème anniversaire :

		Débit Immédiat	Débit Différé
Avec carte MAESTRO appel systématique	1,89 €	-	-
Avec carte MASTERCARD Arrêt de commercialisation : 4 septembre 2011	-	2,29 €	-
Avec carte @CCESS MASTERCARD	-	3,13 €	3,54 €
Autres cartes	50 % du tarif offre groupée de service	-	-

A partir du 26ème anniversaire, les tarifs de l'offre groupée de services s'appliquent.

SERVICES OPTIONNELS À SUPPLÉMENT MENSUEL POUR LES DÉTENTEURS DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

	Tarif standard	Tarif 16-25 ans
> Seconde carte de paiement ⁽²⁾	Demi-tarif	Demi-tarif
> Carte de retrait Cirrus ⁽¹⁹⁾		0,45 €
> Personnalisation du visuel de la carte bancaire ⁽⁶⁾ Δ (Visuel personnel ou visuel de la galerie)	0,75 €	0,50 €
> Assurance perte ou vol des moyens de paiement détenus au Crédit Mutuel (PréviSecur) (Assureur : SURAVENIR ASSURANCES) ^(a)		1,07 €
> Assurance perte ou vol des moyens de paiement détenus dans un autre établissement bancaire ou financier domicilié en France métropolitaine (PréviSecur Plus)(Assureur : SURAVENIR ASSURANCES) ^(a)	0,47 €	1,24 €
> Option Quiétude	0,91 €	0,53 €
> Prévi-Découvert (Assureur : SURAVENIR) ^{(20) (b)}	0,78 €	0,39 €
> Carte MASTERCARD Crédit renouvelable ⁽²⁰⁾	Gratuit	Gratuit
> Protection Juridique (Assureur : SURAVENIR ASSURANCES) ^{(20) (a)}	4,24 €	2,12 €
> Relevé de compte mensuel	Gratuit	Gratuit
> Relevé de compte, autres périodicités - par relevé papier	1,10 €	0,55 €
Abonnement au service d'alertes de la situation du compte par SMS ou E-MAIL (Pocket Info) : Δ		
> relevé de compte bi-hebdomadaire	2,52 €	1,26 €
> relevé de compte quotidien	4,85 €	2,42 €
> alerte compte pour les détenteurs de l'offre groupée de services par alerte	0,27 € ⁽²¹⁾	0,25 € ⁽²²⁾
Crédit renouvelable pour l'étalement des paiements/dépenses	Nous consulter	Nous consulter
Autorisation de découvert (à partir de 18 ans) ⁽²³⁾ :	Nous consulter	0,00 % jusqu'à 200 € de découvert ⁽²⁴⁾
> frais de dossier	Gratuit	Gratuit
> montant forfaitaire – Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TAEG)	3,50 €	3,50 €
Dépassement d'autorisation :		
> taux de l'autorisation de découvert de l'offre groupée de services majoré de 3 points (par trimestre, hors TAEG)		
> montant forfaitaire – Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TAEG)	3,50 €	3,50 €

GPA (gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque)

Forfait sécurité à cotisation mensuelle, réservé aux Clients et sociétaires ne disposant pas de chéquier. L'offre comprend la tenue et la clôture de votre compte voire son ouverture, la carte de paiement Maestro à appel systématique, les dépôts et retraits d'espèces dans votre Caisse de Crédit Mutuel, 4 virements SEPA par mois dont un virement permanent, les paiements par prélèvements, 2 chèques de banque par mois, la consultation de vos comptes à distance et des opérations de gestion à distance vers vos autres comptes, des alertes sur le solde de votre compte, des relevés d'identité bancaires, le plafonnement des commissions d'intervention, et un changement d'adresse par an.

> Avec carte MAESTRO (appel systématique)	2,90 €
Commission d'intervention :	
> Frais par mouvement (dans le plafond de 20 €/mois soit 5 opérations/mois)	4,00 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

La perception de cette commission est indépendante de toute décision de crédit ou de paiement.

Commission d'intervention :	
> frais par mouvement [dans le plafond de 80 € / mois soit 10 opérations / mois]	8,00 €

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour courrier non distribué Δ	8,75 €
Frais par saisies - Avis à tiers détenteur - Frais par opposition à tiers détenteur	100,00 €
Frais pour opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public maximum 100,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ⁽²⁵⁾	11,50 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [par chèque rejeté] ⁽²⁶⁾ ⁽²⁷⁾	
- inférieur ou égal à 50 €	30,00 €
- supérieur à 50 €	50,00 €
Frais de non-exécution ou de rejet de tout autre ordre de paiement pour défaut de provision ⁽²⁸⁾ [par opération rejetée]	montant du paiement rejeté, plafonné à 20,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
> envoi simple	17,10 €
> envoi recommandé	22,30 €

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 20 % au 01/01/2015 susceptible d'évolution selon le taux en vigueur applicable), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS

Découvert autorisé en compte ⁽²³⁾ :	Nous consulter
> frais de dossier	8,00 €
> montant forfaitaire - Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TAEG)	3,50 €
Découvert non convenu ou dépassement d'autorisation ⁽²³⁾ :	
> taux de l'autorisation de découvert autorisé en compte majoré de 3 points	
> montant forfaitaire - Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TAEG)	3,50 €
Assurance décès Prévi-Découvert ⁽²⁹⁾ :	
> adhérent seul	10,50 €
> adhérent + co-adhérent	19,80 €

CRÉDITS A LA CONSOMMATION ⁽³⁰⁾

Sous réserve de l'acceptation de votre dossier, de votre agrément par la Banque, et de l'expiration du délai légal de rétractation.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

CRÉDIT RENOUELABLE

Crédit renouvelable	
> Taux débiteur hors assurances	Nous consulter
> Frais de dossier	Gratuit
> Assurance décès, invalidité, incapacité de travail ⁽³¹⁾	Nous consulter
> Assurance perte d'emploi ⁽³²⁾	Nous consulter
Crédit renouvelable pour l'étalement des paiements/dépenses	Nous consulter
Il s'agit d'un crédit renouvelable permettant d'étaler les paiements des dépenses d'un montant supérieur ou égal au seuil de déclenchement et réalisées par carte bancaire, chèque ou prélèvement sur une période de 3 à 18 mois.	
> Taux débiteur hors assurances	Nous consulter
> Assurance Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	1 €uro pour 1 000 €uros de capital assuré

CRÉDIT AMORTISSABLE

Financement : voiture, équipement de la maison, bateau, camping-car :	
> Taux débiteur hors assurances facultatives	Nous consulter
Prêt sans objet, consolidation de créances, regroupement de crédits :	
> Taux débiteur hors assurances facultatives	Nous consulter
Frais de dossier :	1,00 % du montant emprunté
> Minimum	58,00 €
> Maximum	150,00 €
Assurance décès, invalidité, incapacité de travail, invalidité permanente totale ou partielle (Assureur : SURAVENIR) ^(b)	Nous consulter
Assurance décès, invalidité, incapacité de travail, invalidité permanente totale ou partielle, sans formalités médicales (Assureur : SURAVENIR) ^(b)	Nous consulter
Assurance perte d'emploi ⁽³²⁾	Nous consulter

AVANCE SUR PLACEMENT

Taux indexé sur le taux moyen des Emprunts d'État ⁽³³⁾ ⁽³⁴⁾	+ 2 pt
Frais de dossier	1,00 % du montant maximum 155,00 €

CRÉDITS PAR SIGNATURE

Aval et caution	
> Frais d'acte	30,30 €
> Frais de cautionnement (commission annuelle)	2,00 % du capital sous caution

CRÉDITS IMMOBILIERS ⁽³⁴⁾

PRÊT À TAUX FIXE

Prêt Épargne Logement :

Taux nominal annuel égal à celui de la phase d'épargne (hors prime d'épargne) majoré de 1,50 % (prêt sur compte) ou 1,70 % (prêt sur plan) hors assurances facultatives.

Taux réglementé et fixé en fonction du (des) taux de rémunération du compte.

> Sur compte **Nous consulter**

Taux réglementé et fixé en fonction de la date d'ouverture du Plan.

> Sur Plan **Nous consulter**

Prêt amortissable et prêt in fine	Nous consulter
Prêt Conventionné - Prêt à l'Accession Sociale	Nous consulter
Prêt à Taux Zéro Plus - Éco-prêt à taux Zéro	0,00 %

PRÊT À TAUX RÉVISABLE

Prêt Indissimmo **Nous consulter**

Le taux est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de la moyenne mensuelle d'Euribor 3 mois ou d'Euribor 12 mois.

Les prêts Indissimmo bénéficient d'un mécanisme de sécurisation avec variation du taux initial, selon le type de prêt, dans une fourchette de plus ou moins 1,00 % à 1,50 %.

PRÊT À TAUX MIXTE

Prêt Équilibrimmo **Nous consulter**

Ces prêts à taux révisable se décomposent en deux périodes successives : une première période dite de fixité de taux en début de prêt suivie d'une période de variabilité sur la durée restante. Pendant cette seconde période, le taux est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de la moyenne mensuelle d'Euribor 3 mois.

Ces prêts bénéficient d'un mécanisme de sécurisation avec variation du taux initial, selon le type de prêt, dans une fourchette de plus ou moins 1,50 % à 2,00 %.

ASSURANCES SUR PRÊTS HABITAT ⁽³⁵⁾

Assurance décès, incapacité de travail, invalidité permanente totale ou partielle (Assureur : SURAVENIR) ^(b)	Nous consulter
Assurance perte d'emploi ⁽³²⁾ :	Nous consulter

FRAIS DE DOSSIER

Prêt Épargne Logement, Prêt à Taux Zéro Plus et Éco-prêt à taux Zéro

Gratuit

Les frais de dossier sont perçus lors de la 1ère mise à disposition des fonds :

Prêt à l'Accession Sociale

1 % du montant du prêt
maximum 500 €

Autres prêts

1 % du montant du prêt
minimum 150,00 €
maximum 3000,00 €

CRÉDITS PAR SIGNATURE

Aval et caution

> Frais d'acte

30,30 €

> Frais de cautionnement (commission annuelle) 2,00 % du capital sous caution

LES OPÉRATIONS SUR PRÊTS

Prise de garanties :

> Prise de Garanties Hypothécaires :

à la charge de l'emprunteur, la Banque ne prenant aucun frais complémentaire au coût de la sûreté.

> Autres Garanties :

Remboursement des frais engagés et payés par la Banque en lieu et place du Client par débit du compte de ce dernier (enregistrement, notification, frais postaux...).

Refacturation du Client à l'€uro/l'€uro au-delà si les frais

sont supérieurs au montant minimum :

150,00 € minimum

Frais de duplicata de tableau d'amortissement de prêt

20,20 €

Frais de délivrance d'un décompte de remboursement anticipé

35,00 €

Frais pour attestation d'intérêts ou de prêt

15,15 €

Frais de désolidarisation du co-emprunteur :

> en cas de décès

Gratuit

> en cas de séparation, de divorce

106,00 €

Frais de modification de la date d'échéance ou de l'échéance

30,30 €

Changement de domiciliation

Gratuit

Frais de renégociation par voie d'avenant ⁽³⁸⁾ :

> Renégociation standard

1 % du capital repris

> Mainlevée d'inscription de garanties

111,00 €

> Mainlevée d'inscription de gage

34,00 €

> Autres avenants, selon la nature

26,00 €

LES INCIDENTS SUR PRÊTS

Frais de lettre de rappel pour régularisation :

> envoi simple

17,10 €

> envoi recommandé

22,30 €

OFFRES JEUNES ET JEUNES ACTIFS ⁽³⁰⁾

PRÊT ÉTUDES 18/25 ANS

Taux débiteur hors assurances facultatives

Nous consulter

PRÊT PROJETS

Financement : permis de conduire à 1 € par jour :

> taux débiteur hors assurances facultatives

0,00 %

Financement : voiture, moto, équipement de la maison, micro-ordinateur, dépôt de garantie :

> taux débiteur hors assurances facultatives

Nous consulter

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Frais d'émission de chèque de Banque sur livret	13,00 €
Prélèvement sur autre compte que compte de dépôt :	
> frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
> frais d'opposition à une ou plusieurs échéances	Gratuit
> frais de prélèvement (par opération)	Gratuit
Frais de transferts interbancaires (vers un établissement autre que le Crédit Mutuel) :	
> CEL, PEL	86,65 €
> PEP	Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

TRANSFERTS INTERBANCAIRES (DANS UN ÉTABLISSEMENT AUTRE QUE LE CRÉDIT MUTUEL) Δ

PEA, PEA-PME, Compte de titres	106,00 €
--------------------------------	----------

ACHAT ET VENTE EN BOURSE FRANCE

Frais de prise d'ordre au guichet	4,75 €
Frais pour ordre de Bourse passé au guichet :	1,40 %
> minimum	14,70 €
> minimum pour bons de souscription	5,60 €
> introduction - privatisation	Gratuit
Frais pour ordre de Bourse passé par cmso.com, Banque sur mobile :	0,65 %
> minimum	8,00 €
> minimum pour bons de souscription	5,60 €
> introduction - privatisation	Gratuit
Commission de règlement différé	0,40 %
Commission de prorogation sur ordre avec Service Règlement Différé (SRD)	0,60 %
> minimum	9,00 €
Ordre tombé ou annulé	Gratuit

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 20 % au 01/01/2015 susceptible d'évolution selon le taux en vigueur applicable), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

OPA CENTRALISÉE

1,00 %

> minimum	8,55 €
> maximum	24,75 €

ACHAT ET VENTE EN BOURSE ÉTRANGÈRE AU GUICHET

Frais de prise d'ordre	4,75 €
Frais pour ordre de Bourse ⁽³⁹⁾	1,50 %
> minimum	48,00 €
Frais pour ordre tombé ou annulé	11,50 €

FRAIS SUR ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

OPC dont Fonds à formule	Internes	Externes
Frais de souscription - forfait - droits d'entrée ⁽⁴⁰⁾	Gratuit 2 % maximum	27,50 € Selon le DICI
Frais de Rachat ⁽⁴⁰⁾	Selon le DICI	Selon le DICI

FIP et FCPI	Internes	Externes
Frais de souscription - forfait - droits d'entrée ⁽⁴⁰⁾	Gratuit Selon le DICI	27,50 € Selon le DICI
Frais de Rachat ⁽⁴⁰⁾	Selon le DICI	Selon le DICI

SCPI	
Commission de souscription - droits d'entrée ⁽⁴⁰⁾	Selon la note d'information
Frais de Rachat ⁽⁴⁰⁾	Selon la note d'information

Rétrocessions sur Organismes de Placement Collectif (OPC)

Les OPC regroupent les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA).

La Banque, en sa qualité de distributeur, peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion ⁽⁴¹⁾, sous forme de commission sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC, étant précisé qu'elle n'en perçoit pas pour les souscriptions sur OPC réalisées dans le cadre de l'offre de gestion sous mandat, ni pour les souscriptions sur OPC qu'elle ne propose pas dans son offre commerciale. Les taux de rétrocession sont précisés dans le tableau ci-après selon la classification AMF des OPC. Le Client est informé du taux de rétrocession dont bénéficiera effectivement la Banque au titre de sa souscription sur le bulletin qui lui est présenté à signer ou préalablement à la validation de tout ordre de souscription sur son site internet ⁽⁴²⁾. Les conditions de rétrocession convenues entre la Banque et les sociétés de gestion pouvant évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu, à tout moment, sur simple demande adressée à la Banque.

Taux de rétrocession les plus bas et les plus hauts en vigueur à la date de parution des présentes conditions tarifaires ⁽⁴³⁾

Classification AMF	Les + bas	Les + hauts
Actions françaises	0,19%	1,20%
Actions de pays de la zone Euro	0,19%	1,00%
Actions des pays de l'Union européenne	0,19%	1,00%
Actions internationales	0,07%	0,98%
Obligations et autres titres de créance libellés en Euro	0,01%	0,75%
Monétaires court terme	0,00%	0,04%
Monétaires	0,00%	0,09%
Fonds à formule	0,14%	1,43%
Diversifiés	0,00%	0,85%
Autres fonds	Les + bas	Les + hauts
Fonds de capital investissement (FIP/FCPI/FCPR)	1,15%	1,50%

Rétrocessions sur SCPI

La Banque peut percevoir également des rétrocessions de la part de sociétés de gestion dans le cadre de la commercialisation de SCPI.

Ces commissions ponctuelles sont exprimées sous forme d'un taux de rétrocession sur le montant de la souscription, taux qui peut varier en fonction de chaque SCPI selon les accords conclus avec les sociétés de gestion. A la date de parution des présentes Conditions Tarifaires, ce taux est compris entre 3,50 % (taux le plus bas constaté) et 6,00 % (taux le plus haut constaté). Le détail des commissions peut être obtenu à tout moment sur simple demande adressée à la Banque. Le Client est informé du taux de rétrocession dont bénéficiera effectivement la Banque au titre de sa souscription sur le bulletin qui lui est présenté à signer.

COMMISSIONS DE PLACEMENT DES OBLIGATIONS

La Banque peut être amenée à percevoir des commissions de placement de la part des émetteurs d'obligations lorsqu'elle fournit à ces derniers le service de placement à l'occasion d'offre au public d'obligations. Se reporter au prospectus de l'émission obligatoire pour toute information sur le montant de ces commissions.

NOUVELLES PARTS SOCIALES B DU CMSO

Souscription	Gratuit
Frais de gestion	Gratuit

LES DROITS DE GARDE ⁽⁴⁴⁾ ⁽⁴⁵⁾ ⁽⁴⁶⁾ Δ

Frais fixes par compte	29,90 €
Frais par ligne hors valeurs Crédit Mutuel	3,90 €
Facturation proportionnelle hors valeurs Crédit Mutuel	0,24 %
Maximum de facturation (par an et par sociétaire)	320,00 €

RELEVÉS SPÉCIFIQUES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Frais de relevé de portefeuille	Gratuit
Frais de relevé d'impôt sur la fortune	68,25 €
Relevé historique des titres cédés	Nous consulter

TRANSACTIONS SUR OR ET ARGENT ⁽⁴⁷⁾

Commission perçue par type de ligne or :	
> Achat	1,75 % minimum 35,00 €
> Vente	1,75 % minimum 35,00 €
+ taxes fiscales en vigueur	
Commission perçue par type de ligne argent :	
> Achat	1,75 %
> Vente	1,75 %
+ taxes fiscales en vigueur	

LA GESTION DES ACTIONS NON COTÉES ⁽⁴⁸⁾ Δ

> Inscription des titres, détachement dividendes, valorisation	80,00 €
--	---------

GESTION DÉLÉGUÉE Δ

Frais de gestion

Exprimés en un pourcentage annuel TTC sur la base de la valorisation des portefeuilles ⁽⁴⁹⁾ au dernier jour ouvré du mois, la perception est mensuelle.

> de 20 000 € à moins de 50 000 €	1,00 %
> de 50 000 € à moins de 100 000 €	0,85 %
> à partir de 100 000 €	0,60 %

Commissions de mouvements

Limitées à la part acquise à l'OPCVM précisée dans sa notice d'information visée par l'AMF disponible auprès des Caisses de Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Droits de garde Δ

Les comptes de titres en gestion sous mandat sont soumis à la perception des droits de garde visés ci-dessus.

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 20 % au 01/01/2015 susceptible d'évolution selon le taux en vigueur applicable), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

SUCCESSION

Frais d'ouverture de succession ⁽⁵⁰⁾ Δ :

inférieure à 3 000 €

de 3 000 € à 14 999 €

de 15 000 € à 49 999 €

à partir de 50 000 €

73,00 €

228,00 €

402,00 €

566,00 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation de votre dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des Conditions Générales et Particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution.

ASSURANCES DES BIENS

AUTO, MOTO, CYCLO, CARAVANE, CAMPING CAR Nous consulter

- 3 formules : légal, tiers, tous risques

- 3 niveaux de garanties et d'indemnisation : econum, medium, optimum

MULTIRISQUES HABITATION (RÉSIDENCE PRINCIPALE, SECONDAIRE ET PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT) Nous consulter

- 3 niveaux de garanties et d'indemnisation : econum, medium, optimum

ASSURANCES DES PERSONNES, PRÉVOYANCE

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ Nous consulter

ASSURANCE SCOLAIRE Protection de vos enfants Nous consulter

PRÉVI-FAMILLE (ASSUREUR : SURAVENIR) ^(b)

Assurance permettant de garantir le versement d'un capital compris entre 15 000 € et 500 000 €, en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

Exemple de cotisation trimestrielle pour un capital de 15 000 € :

Age	18 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans
Cotisation trimestrielle	6,00 €	6,75 €	9,00 €	12,75 €	19,50 €	30,00 €	45,75 €	71,25 €	104,25 €

Tarifs en vigueur au 01/07/2015 susceptibles d'évolution

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 20 % au 01/01/2015 susceptible d'évolution selon le taux en vigueur applicable), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

PRÉVI-ACCIDENTS DE LA VIE

4 formules 1 personne 1 couple 1 parent avec enfants 2 parents avec enfants	2 seuils d'intervention essentiel 30 % confort 1 % ⁽⁵¹⁾
Nous consulter	

PRÉVI-AUTONOMIE

PRÉVI-OBSÈQUES (ASSUREUR : SURAVENIR) ^(b)

Assurance permettant de garantir le versement d'un capital compris entre 1 500 € et 8 000 € pour le règlement des frais d'obsèques.

ASSURANCES ET ASSISTANCES « VIE QUOTIDIENNE »

PRÉVI ASSISTANCE : (ARKÉA ASSISTANCE) ^(c)

Téléassistance à domicile

Nous consulter

Téléassistance mobile (montre connectée)

Nous consulter

PROTECTION JURIDIQUE ⁽⁵²⁾

à partir de 57,12 €/an

(ASSUREUR : SURAVENIR ASSURANCES) ^(a)

NAVIGATION DE PLAISANCE

Nous consulter

SÉCURITÉ, PROTECTION DES BIENS

Surveillance et protection de votre habitation 24h/24

Nous consulter

ASSURANCE DES MOYENS DE PAIEMENT

Cotisation à l'offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement détenus au Crédit Mutuel (PréviSecur) (Assureur : SURAVENIR ASSURANCES) ^{(1)(a)}

28,56 €

Cotisation à l'offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement détenus dans un autre établissement bancaire ou financier domicilié en France métropolitaine (PréviSecur plus) (Assureur : SURAVENIR ASSURANCES) ^{(1)(a)}

35,24 €

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 20 % au 01/01/2015 susceptible d'évolution selon le taux en vigueur applicable), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

COMMENT RÉSOUDRE UN LITIGE ?

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest met tout en œuvre pour vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Dans ce cas, voici les démarches à effectuer et les interlocuteurs à contacter en cas de différend.

VOTRE CAISSE LOCALE

C'est par là qu'il faut commencer ! Vous pouvez lui faire part de vos difficultés : soit en vous rendant sur place, soit par courrier, soit en contactant votre conseiller par téléphone ou sur notre site cmso.com, rubrique "mon conseiller".

Expliquez, sans délai, la nature de votre différend, donnez vos raisons et précisez aussi clairement que possible ce que vous attendez. Votre Caisse locale s'engage à vous répondre dans un délai ne pouvant excéder 2 mois.

LE SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE

Votre différend ne trouve pas résolution à vos yeux auprès de votre Caisse ?
Votre Caisse locale tarde à vous répondre ?

Dans ce cas, vous avez la possibilité de contacter le Service Relations Clientèle par courrier, téléphone ou internet :

Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Service Relations Clientèle
14, avenue Antoine Becquerel – 33608 Pessac cedex.

Téléphone : 05 56 07 57 31 (appel non surtaxé)

Appel possible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30
et le samedi de 8 h 30 à 13 h 00.

@-mail : relations.clientele@cmso.com

Via notre site internet cmso.com / rubrique "nous contacter"

Le Service Relations Clientèle s'engage à vous répondre dans un délai maximal de 2 mois.

LE MÉDIATEUR DU CREDIT MUTUEL

Lorsque vous ne trouvez pas de solutions dans le règlement de votre litige, l'ultime étape avant le recours en justice est la médiation.

Le recours au Médiateur est gratuit et votre dossier sera traité dans un délai de 2 mois maximum.

La saisine du Médiateur se fait exclusivement par écrit à l'adresse suivante :
Monsieur Le Médiateur du Crédit Mutuel du Sud-Ouest – 29808 BREST
CEDEX 9.

La charte de médiation du Crédit Mutuel du Sud-Ouest est disponible gratuitement auprès de votre caisse de Crédit Mutuel et sur le site www.cmso.com dans la rubrique "infos consommateurs - Résoudre un litige".

GLOSSAIRES ET TERMES DES OPÉRATIONS BANCAIRES

GLOSSAIRES

Trois glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la Banque et de l'Assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la Banque et de l'Assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACP et AMF) et la Direction générale du Trésor.

Les glossaires ci-dessous ont vocation à vous aider à comprendre les termes les plus couramment utilisés :

- > Le glossaire « Banque au quotidien et crédit », destiné aux particuliers, présente les termes employés pour les **opérations les plus couramment utilisées ou que vous pouvez rencontrer dans vos relations bancaires au quotidien.**
- > Le glossaire « Épargne et Placements Financiers », présente les **caractéristiques d'un produit et les appellations des différents produits d'épargne et de placements financiers.**
- > Le glossaire « Assurance », présente les **caractéristiques d'un contrat d'assurance dans la documentation et lors de vos échanges avec les professionnels.**

Ces trois documents sont disponibles sur le site internet de la FBF (Fédération Bancaire Française) www.fbf.fr

SOCLE D'HARMONISATION DES TERMES DES OPÉRATIONS BANCAIRES COURANTES

La liste des termes utilisés dans ce document ainsi que les définitions qui s'y rapportent sont consultables sur le site du comité consultatif du secteur financier (CCSF) à l'adresse suivante : www.banque-france.fr/ccsf

ASSUREURS ET AUTRES FOURNISSEURS

Certains des produits proposés par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest sont souscrits auprès des assureurs ou autres sociétés ci-dessous :

- (a) SURAVENIR ASSURANCES – Société anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 2 rue Vasco de Gama – SAINT-HERBLAIN – 44931 NANTES CEDEX 9 – RCS Nantes 343 142 659 – Code NAF : 6512 Z.
- (b) SURAVENIR, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €uros, Société mixte régie par le Code des assurances, Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution [61 rue Taitbout – 75009 PARIS] - Siège social : 232 avenue du Général Paulet - B.P. 103 - 29802 BREST Cedex 9.
- (c) ARKEA ASSISTANCE - S.A. au capital de 5 850 000 € - Siren : 518 757 166 - RCS Brest - Siège social : 232 rue du Général Paulet - 29200 BREST. ARKÉA ASSISTANCE, Organisme de Services à la Personne n°SAP 51875766.
- (d) LA POSTE - SA au capital de 3 400 000 000 € - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD - 75757 PARIS Cedex 15 avec laquelle la Banque a conclu un accord de partenariat.

ZONE SEPA

LA ZONE SEPA (Espace Unique de Paiements en Euro) au 01/07/2015

Zone Euro
19 pays

Single Euro Payments Area
(SEPA)
34 pays

La zone SEPA couvre l'Espace Économique Européen 28 Etats membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, ainsi que la République de Saint-Marin, la Suisse, Monaco.



MENTIONS

- (1) Réduction de 50 % pour les moins de 26 ans.
- (2) Coût de la communication facturé par l'opérateur à la charge du Client.
- (3) Pour les moins de 26 ans deux chèques en ligne en envoi simple offerts par an.
- (4) Le coffre-fort digiposte est une solution de stockage externe à la Banque fournie par LA POSTE ⁽⁴⁾.
- (5) Gratuite la 1ère année. Accès gratuit au site www.bemix.fr
- (6) Service disponible sur une sélection de cartes bancaires, susceptible d'évolution.
- (7) À partir de la seconde carte détenue sur un même compte, il est appliqué une réduction de 50 % sur la plus faible cotisation hors offre groupée de services CMSO des cartes détenues sur ce même compte.
- (8) Possibilité d'activer ou de désactiver ce service via cmso.com, ou auprès des guichets de la Banque.
- (9) Opération pouvant donner lieu à la perception de frais de change, par la Banque ou la Banque du Commerçant, refacturés au Client.
- (10) Hors remise à niveau. Service gratuit sur GOLD MASTERCARD, VISA PREMIER et WORLD ELITE MASTERCARD.
- (11) Les frais supplémentaires, pouvant être facturés par les correspondants étrangers, sont le cas échéant refacturés au Client au réel.
- (12) Dans le cadre du SEPA, tout émetteur de prélèvement doit faire une demande "d'Identifiant Créancier SEPA" à la Banque de France via son conseiller.
- (13) Le Client est crédité dès la saisie de la remise des chèques par la Banque, mais il peut être débité en cas d'impayé.
- (14) Le Client est crédité lors de la réception des fonds de la Banque tirée, délais entre 2 et 6 semaines.
- (15) Achat par le Client.
- (16) Vente par le Client.
- (17) Uniquement dans le cadre du "forfait Essentiel" de l'offre groupée de services et d'une offre groupée de services Jeunes.
- (18) Délivrance soumise à l'accord des représentants légaux.
- (19) Option offre Pack BEMIX uniquement.
- (20) À partir de 18 ans.
- (21) Tarif par alerte. Facturation en supplément et distincte de la cotisation de l'offre groupée de services.
- (22) Tarif par alerte. 2 alertes gratuites/mois. Facturation en supplément et distincte de la cotisation de l'offre Pack BEMIX.
- (23) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte – Plafonnement au taux de l'usure. Taux susceptible d'évolution. Les conditions de taux sont disponibles en Caisse Locale.
- (24) Au-delà de 200 €, taux du découvert de l'offre groupée de services.
- (25) Tarif appliqué en cas de paiement du chèque ou d'au moins l'un d'entre-eux en cas de pluralité. En cas de non-paiement, ce coût est inclus dans les différents forfaits de rejets.
- (26) Tarif incluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, l'affectation de provision, l'information mandataire, le certificat de non-paiement.
- (27) Tarif pouvant être perçu en plusieurs mouvements sur le compte.
- (28) Tarif (incluant une commission d'intervention) appliqué pour défaut de provision (AM04) ou contestation débiteur (MDO6)
- (29) Cotisation annuelle révisable – Montant assuré à concurrence du découvert autorisé et plafonné à 2 000 € par adhérent – (Assureur : SURAVENIR).
- (30) Les taux indiqués sont des taux débiteurs. Ils peuvent être modifiés à tout moment par le CMSO (sauf taux réglementés) et ne constituent pas des conditions tarifaires. Le TAEG dépend du montant, de la durée du crédit, des frais et accessoires.
- (31) Assurance facultative avec une franchise de 90 jours dans le cadre de la couverture "confort", hors surprime éventuelle et / ou conditions particulières pour les sociétaires de moins de 65 ans. Contrat d'assurance Prévi-Crédits 2. (Assureur : SURAVENIR).
- (32) Assurance facultative. Contrat d'assurance Prévi-Crédits 2. (Assureur : SURAVENIR ASSURANCES).
- (33) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur relevé de compte.
- (34) TME avril 2015 : 0,46 % révisable mensuellement.
- (35) Assurance facultative avec une franchise de 90 jrs dans le cadre de la couverture "confort", hors surprime éventuelle et / ou conditions particulières pour les sociétaires de moins de 65 ans. Contrat d'assurance Prévi-Crédits 2. (Assureur : Suravenir).
- (36) Sauf disposition législative ou réglementaire contraire.
- (37) Les taux indiqués sont les taux nominaux. Ils peuvent être modifiés à tout moment par le CMSO (sauf taux réglementés) et ne constituent pas des conditions tarifaires. Le TAEG dépend du montant, de la durée du crédit, des frais et accessoires.
- (38) Sous réserve de l'accord préalable de la Banque

- (39) Hors frais d'intermédiaires.
- (40) Se reporter au prospectus de l'OPC pour toute information relative aux droits d'entrée / sortie, aux frais de gestion et à leur assiette ainsi qu'à la note d'information de la SCPI pour toute information relative aux commissions de souscription et à leur assiette.
DICI = document d'information clé pour l'investisseur.
- (41) Se reporter au prospectus de l'OPC pour toute information relative aux droits d'entrée/sortie, aux frais de gestion et à leur assiette de calcul.
- (42) L'absence de mention d'un taux de rétrocession sur le bulletin de souscription signifie que l'OPC ne fait pas partie de l'offre commerciale de la Banque et qu'en conséquence, celle-ci ne percevra aucune rétrocession au titre de la souscription de cet OPC. La liste actualisée des OPC constituant l'offre commerciale de la Banque est disponible à tout moment en caisse et sur son site internet.
- (43) Les taux sont fixés dans les conventions de placement conclues entre la Banque et les sociétés de gestion et s'appliquent sur les encours détenus par l'ensemble de la clientèle des distributeurs. Ces taux, tels que mentionnés dans le présent tableau, sont en général déterminés par rapport aux taux des frais de gestion réels des fonds, lesquels peuvent être ajustés ponctuellement à la baisse et/ou à la hausse dans la limite du taux maximum prévu dans le prospectus. En conséquence, les taux effectivement pratiqués ne peuvent être connus qu'à l'issue du règlement de la commission à la Banque dont la fréquence est généralement trimestrielle. Toutefois, en cas d'intégration d'un nouveau fonds dans l'offre, et à défaut d'un premier règlement de commission ayant permis à la Banque de connaître le taux effectivement pratiqué, le taux communiqué est déterminé par rapport au taux maximum des frais de gestion figurant dans le prospectus.
- (44) Les droits de garde sont prélevés annuellement sur la base des positions arrêtées au 30 juin.
- (45) Gratuit pour les moins de 26 ans si la valorisation du portefeuille est inférieure à 10 000 €.
- (46) Non facturés en cas de détention uniquement de parts sociales B et / ou de parts sociales C et/ou de nouvelles parts sociales B du CMSO.
- (47) Type de ligne = 1 ligne par pièce différente ou par état des pièces.
- (48) Forfait annuel.
- (49) Titres et solde du compte espèces associé.
- (50) Commission perçue à l'ouverture de la succession en fonction des actifs détenus au CMSO par le défunt.
- (51) De 1% à 9% d'invalidité, seuls les préjudices personnels sont indemnisés. Au-delà, indemnisation de tous les préjudices garantis et frais d'aménagement.
- (52) Tarif soumis à condition. Informations disponibles en Caisse locale.

SIGNIFICATION DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS
UTILISÉES SUR LE RELEVÉ DE COMPTE CMSO

ABON	abonnement
ACH	achat
ANN	annulation
ANT	anticipé
ATD	avis à tiers détenteur
BB	billet de banque
CARTE	paiement par carte
CAE	crédit après encaissement
CDN	certificat de dépôt négociable
CHG	change
CHQ	chèque
CHQ BQ	chèque de banque
CLOT	clôture
COM	commission
COTIS	cotisation
CPTÉ	compte
DAB	distributeur automatique de billets
DAT	dépôt à terme
DEB	débiteur
DEBL	déblocage
DDG	droits de garde
DEV	devises
DOS	dossier
ECH	échéance
ENCT	encaissement
ESCPTE	escompte
GAB	guichet automatique de banque
IMP	impayé
INT	intérêts
INTL	international
LCR	lettre de change relevé
MEP	mise en place
MVT	mouvement
OTD	opposition tiers détenteurs
PER	permanent
PORT	portefeuille
PRLV	prélèvement
PROV	provision
RBT	remboursement
RCH	rachat
RECH	recherche
REG	régularisation
REJ	rejet interbancaire d'une opération émise
REM	remise de moyen de paiement
RET	retrait
SBF	sauf bonne fin
SOUS ou SSC	souscription
TC	travellers chèques
TIP	titre interbancaire de paiement
VIR	virement reçu ou émis
VRST	versement
VTE	vente
"F"	frais relatifs au fonctionnement du compte

Le Crédit Mutuel, Banque qui va avec la vie vous accompagne également dans tous vos projets professionnels. Nos conseillers sont à votre disposition pour vous apporter toute information ou conseil sur nos offres destinées aux professionnels. Retrouvez l'essentiel des tarifs appliqués aux opérations bancaires des professionnels en agence ou sur notre site www.cmso.com.





Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable
et de courtage d'assurances
1 rue Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon
Siren 775 577 018 RCS BREST – Orias : 07 025 585

